

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose [geosphere](#) :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur [Servicepublic.fr](#) :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):

Création d'entreprise : êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Vous êtes porteur d'un projet d'entreprise. Vous devez faire le point sur vos capacités à entreprendre. Créer sa propre activité est très **stimulant** mais il vous faudra **tenir sur le long terme**. Surmonter les difficultés et gérer les **risques** sont inséparables de l'entrepreneuriat. On vous aide à mieux les maîtriser et à lister vos **points forts**.

Valoriser vos capacités et vos atouts

Il est important de savoir sur **quels atouts** vous pourrez vous appuyer.

On vous invite d'abord à faire les tests élaborés par la **Chambre de commerce et d'industrie**.

Ils sont spécifiquement destinés aux **futurs entrepreneurs**.

Ils vous aident à **savoir** si vous êtes **prêt** à vous lancer :

- Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie "Traits de caractère"
- Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie "Détermination et motivation"
- Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie "Ressources et aptitudes"

Minimiser les risques

Garder la motivation face aux difficultés

Les **difficultés** sont inhérentes à l'aventure entrepreneuriale.

Votre motivation devra tenir sur le **long terme** et ne pas se concentrer seulement à la création de votre entreprise.

Vous pouvez maîtriser les risques.

La clé d'une bonne gestion des **risques** réside dans leur identification et dans l'**anticipation**.

Les chambres de commerce et d'industrie vous proposent un guide pour réduire ces risques.

Faire des formations

Gérer une entreprise ne s'improvise pas sans un minimum de **compétences**.

Il existe de nombreuses formations à l'entrepreneuriat.

On vous suggère les formations suivantes :

Les CCI proposent des formations à la création d'entreprise en **5 jours**. À la suite de celle-ci vous obtenez une certification des compétences en entreprise (CCE).

Si vous êtes demandeur d'emploi, **France Travail (anciennement Pôle emploi)** propose des formations de préparation à la création d'entreprise.

- Formations à la création d'entreprise "5 jours pour entreprendre"

Ne pas rester seul, parler de son projet

Pour bien préparer votre projet, il est important de vous entourer, de confronter vos idées à celles des autres, de prendre conseil auprès de professionnels plus expérimentés.

Vous pouvez notamment :

Rencontrer des entrepreneurs

Vous faire accompagner par des réseaux professionnels (méthodes, outils, formations et financement de projets)

- Place des réseaux : annuaires des clubs d'entrepreneurs et dirigeants

Vous rendre aux **foires et salons** qui sont en lien avec votre future activité.

Pour **connaître ces salons**, vous pouvez vous rendre sur le site internet des **CCI par région**. Ils y recensent les évènements à venir concernant les entrepreneurs.

Si vous envisagez une activité commerciale, contacter les **conseillers des CCI de votre département**

Où s'adresser ?

Sites internet et courriels des CCI

Si vous envisagez une activité artisanale, contactez les conseillers des **CMA**

Où s'adresser ?

Contacter un conseiller de la CMA

Si vous envisagez une activité libérale, contactez les **UNAPL**.

Où s'adresser ?

Union nationale des professions libérales (UNAPL)

Être rigoureux

La gestion d'une entreprise exige que vous soyez **organisé**.

Vous pouvez vous initier à la **gestion** et à la **comptabilité**. C'est un atout très important pour **assurer votre réussite**.

Les **tableaux de bord** et le **suivi de votre activité** doivent faire partie de vos tâches récurrentes.

Leur mise à jour **régulière** vous permettra de connaître vos **dépenses** et vos **recettes**. Cela vous aidera à y voir plus clair dans le développement de votre activité.

Protéger son entourage

Quelles que soient les personnes proches avec qui vous vivez, il est important de bien distinguer vos vies personnelles et professionnelles.

Cela passe par exemple par :

Échanger avec vos proches sur votre futur rythme de travail : week-end, soirée, pas de congé pendant un certain temps, etc.

Vous assurer du soutien des personnes qui vous entourent

Protéger votre conjoint et votre famille envers les problèmes financiers que pourrait engendrer votre activité

Exemple

Votre régime matrimonial, éventuellement votre contrat de mariage et le statut juridique de votre entreprise devront être adaptés à votre situation professionnelle.

Gérer les périodes de stress

Surtout au début, les jeunes entrepreneurs sont souvent **très sollicités**, notamment par les clients, les partenaires, les fournisseurs, les banques, etc.

Ces échanges pour préparer votre projet nécessiteront du temps. Vous ne compterez peut-être pas vos heures, vos nuits et week-end à travailler.

Il est alors conseiller d'**organiser à l'avance votre planning** avec des moments de repos ou de décompression pour garder votre équilibre.

S'entourer d'une équipe

Vous ne pourrez peut-être pas gérer seul tous les aspects de votre activité. Cela pourra aussi dépendre des périodes. Il peut alors être intéressant de demander les services d'un **comptable** ou d'un **conseiller juridique**.

Vous aurez aussi peut-être simplement envie de partager votre aventure en vous appuyant sur les compétences d'un associé ou d'un salarié.

Ces choix peuvent s'avérer **rentables** et **utiles**.

Anticiper

Par la suite, vous devrez :

Définir votre **offre**, vos services ou produits

Analyser votre **clientèle**

Apprendre à vous **adapter** au changement

Réaliser votre une **étude de marché** et votre **business plan**, etc.

On vous explique les règles pour réussir dans la fiche correspondante.

Je crée

Vous êtes au stade de l'idée

Êtes-vous fait pour créer et gérer une entreprise ?

Votre idée de business peut-elle réussir ?

Faire une étude de marché

Construire votre business plan

Vous préparez la création

Tester votre activité avant de vous lancer (incubateur, couveuse, portage salarial, coopérative, pépinière...)

Déterminer la nature de l'activité de votre entreprise

Vérifier si l'activité que vous envisagez est réglementée

Choisir la forme juridique de votre entreprise

Être accompagné dans la création de votre entreprise

Trouver des financements

Domicilier votre entreprise individuelle et votre activité

Domicilier votre société et votre activité

Choisir et protéger la dénomination de votre entreprise individuelle

Choisir et protéger la dénomination de votre société

Protéger votre idée et votre produit

Constituer et déposer le capital social si vous créez une société

Rédiger et enregistrer les statuts si vous créez une société

Nommer le dirigeant si vous créez une société

Publier dans un journal d'annonces légales si vous créez une société

Effectuer les démarches si vous exercez une activité réglementée

Choisir la date de clôture d'un exercice comptable

Déclaration des bénéficiaires effectifs de la société

Ouvrir un compte bancaire professionnel au nom de la société

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de l'entreprise individuelle

Ouvrir un compte bancaire dédié à l'activité professionnelle de la micro-entreprise

Vous lancez votre entreprise

Immatriculer votre société

Immatriculer votre entreprise individuelle

Immatriculer votre micro-entreprise

Assurer votre société

Assurer votre entreprise individuelle

Assurer votre micro-entreprise

Vous faire connaître à la Poste et souscrire des abonnements internet, téléphonie, électricité

Mettre en place les registres obligatoires de votre micro-entreprise

Mettre en place les registres obligatoires de votre entreprise individuelle

Mettre en place les registres obligatoires de votre société

Ce qu'il faut savoir sur les règles fiscales et sociales

Fiscalité d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Fiscalité d'un entrepreneur individuel (EI) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Fiscalité de la société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un micro-entrepreneur : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'un entrepreneur individuel : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée (SAS) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société anonyme (SA) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) : ce qu'il faut savoir

Cotisations sociales d'une société à responsabilité limitée (SARL) : ce qu'il faut savoir

Questions –

Réponses

- A partir de quel âge peut-on créer une entreprise ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Accompagnement à la création d'entreprise
- Création d'entreprise : choisir la forme juridique de votre entreprise
- Étape suivante : les règles pour réussir

Pour en savoir plus

- [Certification des compétences en entreprise \(CCE\)](#)
Source : CCI France
- [Quels réseaux professionnels peuvent vous aider à préparer votre projet ?](#)
Source : Bpifrance Crédit
- [Guide d'accompagnement à la création d'entreprise – CCI builders](#)
Source : CCI France

Où s'informer ?

- [Sites internet et courriels des CCI](#)
- [Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\)](#)
- [Chambre de métiers et de l'artisanat \(CMA\)](#)
- [Contacter un conseiller de la CMA](#)
- [Union nationale des professions libérales \(UNAPL\)](#)

Services en ligne

- [Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie “Traits de caractère”](#)
Téléservice
- [Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie “Détermination et motivation”](#)
Téléservice
- [Test entrepreneurial de la Chambre de commerce et d'industrie “Ressources et aptitudes”](#)
Téléservice
- [Liste des formations à la création d'entreprise – France Travail \(anciennement Pôle emploi\)](#)
Téléservice
- [Trouver un accompagnement adapté à la création de votre entreprise](#)
Téléservice
- [Formations à la création d'entreprise “5 jours pour entreprendre”](#)
Téléservice



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)